

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – **COMMUNE de LA CHAVANNE**
COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2016 à 18h30 mn

Étaient présents : DESCHAMPS-BERGER Richard, SKOWRONSKA Isabelle, PELLET Bernard, RENARD Jean-Pierre, DURET Mandy, MILESI Alain, NOVEL Stéphanie, BENOIT Véronique, BERTHET Jean-Philippe, DOUCHEMENT Clotilde (Pouvoir reçu de Gilles PETIT), VALLET Philippe.

Excusés : PETIT Gilles (Pouvoir donné à Clotilde DOUCHEMENT), MAZZINI Jean-Charles.

Absent : MICHEL Jean-Pierre.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 février 2016.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

Approbation des Comptes de Gestion du Receveur – Vote des Comptes Administratifs – Principal et Service Assainissement et C.C.A.S. – Affectation des résultats – Année 2015

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion établis par Mme le Receveur Municipal puis vote les Comptes Administratifs sous la présidence du doyen de l'assemblée :

- Le Compte Administratif 2015 – Budget Principal de la Commune – dégage en clôture un excédent de fonctionnement de 170 133,88 € et un excédent d'investissement de 597 549,08 €. Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent de clôture s'élève à 605 803,42 €.
- Le Compte Administratif 2015 – Service Assainissement – dégage en clôture un excédent d'exploitation de 6 522,98 € et un excédent d'investissement de 6 406,00 €. Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent global de clôture s'élève à 138 118,91 €.
- Le Compte Administratif 2015 – C.C.A.S. – dégage en clôture un déficit de fonctionnement de 623,50 €. Après reprise des résultats antérieurs, l'excédent de clôture s'élève à 2 228,50 €.

Le détail des comptes pourra être consulté à la Mairie aux jours et heures d'ouverture, à partir du 15 avril 2016.

Taux des taxes – Vote des Budgets Primitifs : Principal et Service Assainissement – Année 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux actuels :

Taxe d'Habitation : 6,89 % ; Foncier bâti : 12,06 % ; Foncier non bâti : 63,87 %.

Concernant les budgets, le Maire présente les propositions suivantes :

- Le Budget Primitif – Principal Commune – s'équilibre à 751 134 € en fonctionnement et à 763 291 € en investissement.
- Le Budget Primitif – Service Assainissement – s'équilibre à 138 347 € en exploitation et à 125 640 € en investissement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ces budgets.

Reconduction des actions du C.C.A.S. sur le budget principal de la Commune

Dans sa séance du 16 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale avec effet au 31 décembre 2015 et dit que les comptes du budget CCAS et les actifs éventuels seront transférés à la commune.

M. le Maire informe les élus que les délibérations concernant les différentes actions prises par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. doivent être reprises par le Conseil Municipal pour les perpétuer.

Il rappelle les différentes actions sociales actuellement en cours et propose de délibérer :

- Action auprès des personnes âgées ;
- Cadeau de naissance ;
- Aide financière pour les transports scolaires desservant l'école intercommunale La Chavanne – Planaise ;
- Aides sociales d'urgence.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les actions sociales telles qu'elles étaient assurées précédemment par le CCAS, à savoir :

- Action auprès des personnes âgées : cette action est réservée aux personnes âgées de 70 ans et plus, qui sont inscrites sur la liste électorale de la commune de La Chavanne **ou** qui sont habitantes en résidence principale sur La Chavanne ; les bénéficiaires auront le choix entre un colis, une aide financière ou un repas au restaurant ; le montant maximum par bénéficiaire est fixé à 40 € ;

- Cadeau de naissance : ce cadeau est offert, à l'occasion d'une naissance, aux familles résidant en résidence principale dans la commune ; l'enfant est abonné pendant un an à une revue destinée aux nourrissons : revue « Bébémax », éditée par « L'Écde des Loisirs » ;
- Aide financière pour les transports scolaires desservant l'école intercommunale La Chavanne – Planaise. Cette aide, est réservée aux familles résidant en résidence principale à La Chavanne, qui ont un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école intercommunale La Chavanne – Planaise et qui utilisent le service public des transports scolaires desservant cette école. Le montant maximal est fixé à 40 € par carte de transport scolaire et ne pourra être supérieur au prix réellement payé par les familles pour les enfants qui bénéficient de réductions sur les tarifs appliqués par le gestionnaire du service. Elle est établie pour l'année scolaire 2016-2017 et sera redéfinie annuellement en fonction des capacités financières de la Commune et des évolutions futures des tarifs des cartes de transports scolaires.
- Aides sociales d'urgence : Le Conseil autorise M. le Maire à traiter les dossiers d'aides d'urgence qui ne dépasseront pas 500 €. Toute aide personnalisée susceptible de dépasser ce montant devra être soumise à une délibération du Conseil municipal.

Mandatement du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Savoie en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture risque statutaire

M. le Maire expose :

- que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles,
- que pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,
- que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public,
- que pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, qui ferait l'objet d'une délibération ultérieure, il convient de demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune,
- que si au terme de la consultation menée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat,

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer,

Où l'exposé de M. le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26,

Vu le décret n° 86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du 2^{ème} alinéa de l'article 26 de la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Savoie en date du 8 décembre 2015 relative au projet de souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire,

Article 1 : La Commune donne mandat au Centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

Article 2 : charge M. le Maire de transmettre au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie les statistiques relatives aux caractéristiques quantitatives et qualitatives des agents territoriaux de la commune, nécessaires pour l'élaboration du cahier des charges de la consultation.

Travaux 2016 – Point sur les chantiers en cours

- Chantiers 2015 en voie d'achèvement :
 - Enfouissements des réseaux secs Route de Plan-Champ et Rue des Vergillods (SDS) : Reste un branchement à faire par Bouygues Énergies ;
 - Chantier d'aménagement de la Route de Plan Champ et la Montée du Pâchu : le marquage au sol des trottoirs est programmé dans les semaines à venir.
- Ces deux chantiers vont donc pouvoir être réceptionnés dans les prochaines semaines.

- Chantiers 2016 programmés :
 - Réfection du mur du cimetière : l'entreprise MAGNIN a été retenue ;
 - Mise en conformité de deux salles communales au rez-de-chaussée de la mairie – la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la SICA Habitat Rural des Alpes ;
 - Rénovation de voirie « Route de Verrens » : l'entreprise S.E.R. T.P.R. a été retenue ;
 - Extension du réseau d'assainissement collectif dans le chef-lieu : le Bureau Profil-Études a commencé à travailler sur ce dossier ;
 - Réfection complète et extension des marquages des voiries.

D'autres travaux pourront être engagés dans le courant de l'année : travaux d'entretien sur certaines voiries communales, diagnostic amiante et plomb des bâtiments communaux recevant du public, mise en conformité du paratonnerre installé sur le clocher de l'église (une consultation sera lancée pour demander une évaluation complémentaire).

Questions diverses

- a) M. le Maire informe le Conseil de l'accord qui a été passé entre Savoisienne-Habitat, les propriétaires riverains et la Commune, accord permettant de rectifier l'alignement du trottoir au niveau de l'intersection entre la Route de Plan-Champ et la Rue de l'Arclusaz.
- b) Par courrier recommandé Orange a informé la commune de la dépose de la cabine téléphonique située devant l'Église d'ici au 31 décembre 2017.
- c) M. GARLATTI, Président du Comité Local de Montmélian du « Souvenir Français », sollicite de la Commune une subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau. Le Conseil donne son accord de principe ; cette subvention sera votée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- d) Intervention de M. Philippe VALLET :
 - Il fait état des interrogations de plusieurs personnes au sujet des travaux en cours sur un terrain situé à La Bassée, face au giratoire de la sortie de l'autoroute.
M. le Maire précise que :
 - Ces travaux de déboisement et de nettoyage se font sur une parcelle privée, et qu'ils sont dus à la seule décision du propriétaire. Dans l'état actuel des règles d'urbanisme, aucune construction n'est envisageable dans ce secteur, puisqu'il est entièrement classé inondable par le PPRI de la Combe de Savoie (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).
 - En bordure des voiries communale et départementale, un canal d'écoulement des eaux pluviales a été restauré suite aux inondations de mai 2015. Des travaux complémentaires sont encore nécessaires et seront réalisés prochainement par le Département et l'Area.
 - Projet de renaturation de la zone humide du Marais présenté lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. VALLET souhaiterait connaître la position des élus sur cet important projet avant d'envisager une poursuite de la démarche. M. le Maire propose aux membres d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion.
- e) Intervention de M. Bernard PELLET au sujet des chenilles processionnaires. Il a été constaté leur présence à plusieurs endroits sur la Commune. Aucun arrêté préfectoral n'existe dans le département à ce sujet. Il est envisagé de distribuer une information dans les boîtes aux lettres des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Vu par nous, Maire de la commune de LA CHAVANNE pour être affiché le 23 mars 2016 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 23 mars 2016

Le Maire,
Richard DESCHAMPS-BERGER



The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LA CHAVANNE' with a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Richard Deschamps-Berger'.